

Commune de CHEISSOUX

(Haute-Vienne)

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Article L2313-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe

Contexte :

Les équilibres et les marges budgétaires se maintiennent tout en essayant de contraindre les dépenses de fonctionnement en maintenant les taux d'imposition de 2021.

Priorités budgétaires :

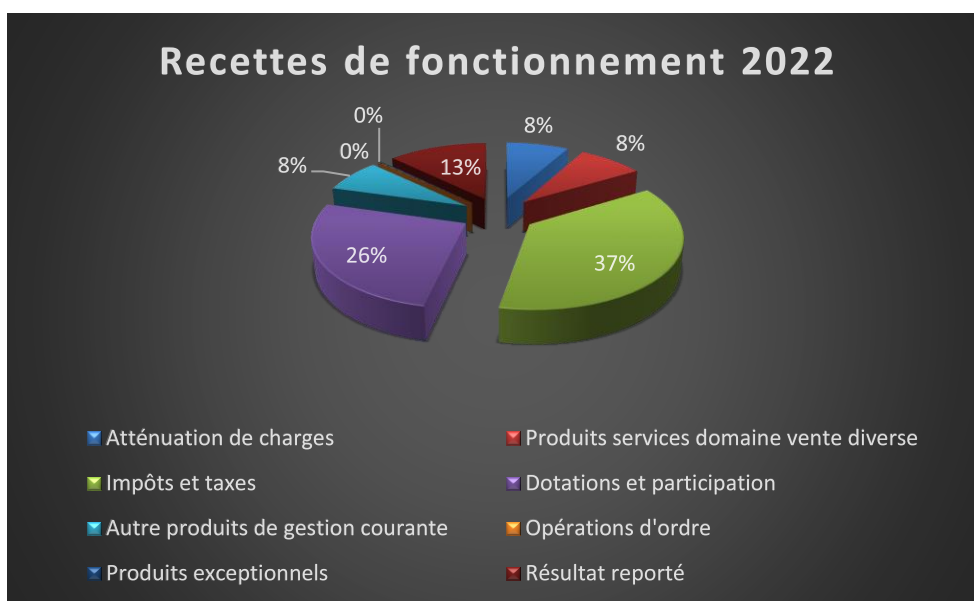
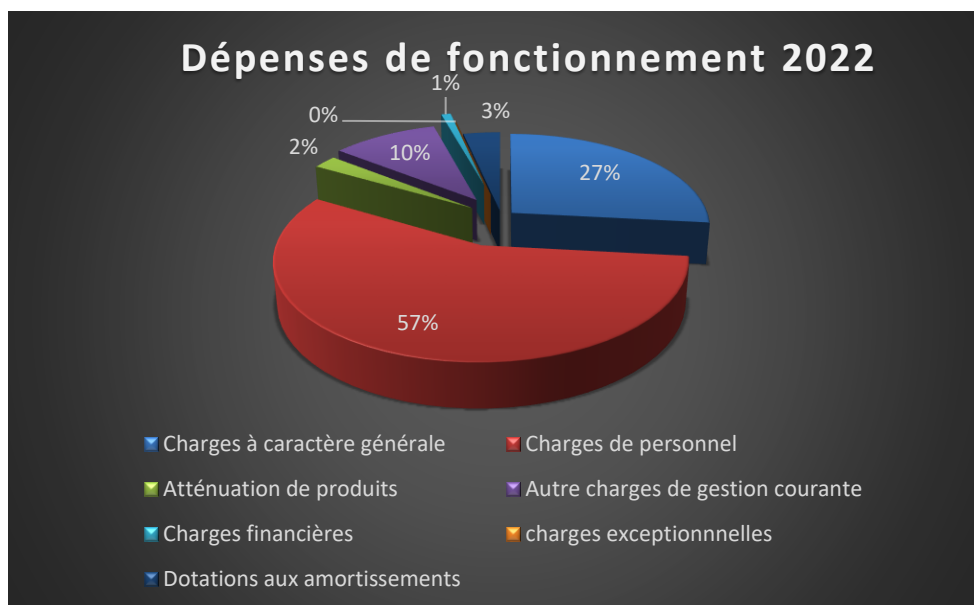
En fonctionnement les dépenses de personnel restent gonflées par le remplacement d'un titulaire en congés pour accident du travail.

Les travaux en régie directe, source d'économie, sont toujours privilégiés surtout pour le réseau d'eau mais seront peut être annulé ou reporté par manque de personnel qualifié.

En investissement les travaux prévus en 2021 non achevés ou non réalisés sont reportés (Maison SIROUX, changement de vieilles canalisations sur le réseau AEP, Signalétique voirie), d'autres sont prévus sans certitude de les réaliser cette année (renouvellement matériel, rénovation logements locatifs).

En section de **fonctionnement** le budget s'équilibre à **315 976,61 €** dont 40 000,00 € de report en recettes. A noter que les dépenses de personnel sont gonflées par le remplacement des titulaires en arrêts maladie.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



Niveau d'endettement : Au 1^{er} janvier 2022 le capital restant dû est de 151 192,92 €. Pour 2022, la commune va recourir à un nouvel emprunt de 195 000 € pour finances des travaux sur le réseau AEP très peu subventionné et urgents.

Impôts locaux : les taux de 2021 sont maintenus. Les bases sont réévaluées de 3,40 %

	Foncier bâti	Foncier non bâti
Bases	174 000	15 600
Taux votés en 2022	35.64	85,59
Produit	62 014	13 352

En section d'**investissement** le budget s'équilibre à **353 808,40 €**.

Les restes à réaliser sont :

- **Centre Secours St Léonard** : 1 340 €
- **Travaux Maison Siroux** : 8 700 €
- **Travaux Réseau AEP** : 7 000 € aux quels se rajoutent 248 500 € de nouveaux crédits

Les nouveaux projets sont :

- **Signalétique Voirie** : 11 000 €
- **Renouvellement matériel** : 5 000 €
- **Rénovation logements locatifs** : 54 984,79 €

Personnel Communal : sur les 3,28 équivalent temps plein 1 est arrêt de travail depuis juillet 2021, la commune a donc recours à des contractuels, gonflant artificiellement les dépenses de personnel puisque les salaires sont remboursés par l'assurance.